

bulletin mensuel o monthly bulletin o maandelijks bulletin

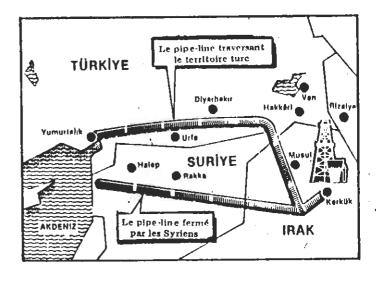
10 ème année • 38, rue des Eburons - 1040 Bruxelles Edité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk . Tél: (32-2) 2303472 • ISSN 0770-9664 • Dépot légal: 2198 Abonnement annuel: 500 FB • CCP 000-1168701-45 - Bxl.

DE L'OCCUPATION EVENTUELLE DES CHAMPS PETROLIFERES IRAKIENS PAR

L'ARMEE TURQUE EN CAS DU RENVERSEMENT DU REGIME DE BAGDAD PAR L'IRAN

Juste après les élections partielles qui ont considérablement bouleversé le cadre politique imposé par les militaires, la population de Turquie s'est vue, dans le cours du mois d'octobre, conditionnée par les grands médias à croire à l'engagement inévitable du pays dans la guerre du Golfe.

L'impuissance de l'armée turque devant la guérilla kurde qui se développe depuis août 1984 et la pénétration des forces iraniennes dans les champs pétrolifères de l'Irak ont fait l'objet de plusieurs spéculations relatives aux projets éventuels du gouvernement turc. Parmi ces spéculations, ce qui a fait le plus grand écho aussi bien dans la presse turque que dans les médias mondiaux, a été une invasion éventuelle de l'Irak du nord par les forces armées turques.



Déjà, juste après l'opération de ratissage contre les maquisards kurdes du 26 mai 1983, pendant laquelle les forces spéciales de la gendarmerie turque et les forces de parachutistes étaient entrées en territoire irakien, plusieurs observateurs avaient estimé qu'en procédant à cette "action de police", le régime militaire turc avait franchi la première étape de la réalisation d'un vieux rêve qu'il caresse discrètement: récupérer tout le Nord de l'Irak, la "Vilayat Mosoul".

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, le pouvoir kémaliste fut contraint par les britanniques de céder cette région, de manière à créer un nouvel Etat sous protectorat britannique: l'Irak. Nombreux sont les militaires turcs qui considèrent que cette région, riche en pétrole, leur revient de plein droit, surtout à cause du fait qu'une importante minorité de langue turque habite parmi les Kurdes.

Le quotidien britannique *The Times* du 28 mai 1983, rapportait "un article paru l'année précédente dans le New Statesman qui affirmait l'existence d'un complot turco-américain visant à saisir le nord de l'Irak. En considérent la coopération amicale des gouvernements turc et trakien, une telle idée semble être extrêment forcée et il semble bien que ce qui a été fait n'ait aucun rapport avec un tel plan. Pourtant, il nous rappelle que certain faits qui paraissaient inimaginables auparavant pourront devenir réels en cas d'effondrement total du gouvernement central en Irak.

La percée iranienne récente dans le territoire irakien menace d'ores et déjà le gouvernement irakien et plusieurs scénarios relatifs à l'avenir de la Guerre irako-iranienne et à l'implication turque dans cette guerre commencent à paraître dans les quotidiens les plus prestigieux de l'Ouest.

Lisons The International Herald Tribune du 1er

novembre 1986:

"La Turquie a une frontière commune avec la Syrie. Le gouvernement syrien, ou bien une fraction de celui-ci, vient d'être tenu responsable de l'attentat d'avril visant à faire sauter un avion israélien en plein vol. Les gouvernements européens principaux et les Etats-Unis sont convaincus que la Syrie serait complice des crimes terroristes libanais, palestiniens, iraniens et arméniens. L'objectif du terrorisme arménien est la Turquie.

"La Turquie a des frontières communes avec l'Union Soviétique. L'Union Soviétique soutient la Syrie alors qu'elle poursuit toujours une guerre dans un autre pays musulman: l'Afghanistan. Les deux pays voisins de la Turquie, l'Iran et l'Irak, se trouvent dans la soième année d'une guerre sans pitié. 'Est-ce qu'il y a un autre pays qui a des voisins conune les notres?' demande un turc.

"L'insécurité de la Turquie est aussi réelle que son intérêt dans l'alliance avec l'Otan et les États-Unis. Elle maintient un demi-million d'hommes sous les drapeaux (d'une population de 52 millions). Il s'agit de la plus grande armée de l'OTAN après celle des États-Unis. Elle est donc bien fondée d'agir ainsi.

"Mais l'insécurité et la dépendance produisent aussi un sentiment de victimisation qui prend comme cible les Etats-Unis, cet allié indispensable qui, affirment les Turcs, fait néanmoins très peu pour soutenir la Turquie, et peut faire à n'importe quel moment un geste imprévu pour lequel les Turcs devront payer le prix.

"Au début de ce mois, un groupe de commando d'Iran, agissant apparemment avec l'aide des tribus kurdes revendiquant leur autonomie, a fait une descente sur les champs pétrolifères de Kirkuk en Irak. La Turquie reçoit la plupart de son pétrole de Kirkuk et elle possède un pipeline substantiel provenant d'Irak. Ayant une revendication historique sur la région de Kirkuk peuplée par les Turcs, la Turquie a peur d'une autonomie kurde.

"Le raid iranien a réactualisé ce qui est appelé par un journal quotidien turc 'un scénario faisant l'objet des discussions dans les coulisses diplomatiques et politiques d'Ankam'.

"Le scénario est formulé en ces termes:

- L'offensive prochaîne d'Iran franchira la défense irakienne.
- 2. La Turquie envahira l'Irak afin de prendre Kirkuk avant que les forces iraniennes n'y arrivent.
 - L'Union Soviétique menacera la Turquie.

4. Les Etats-Unis enverront leur force de déploiement rapide, apparemment pour défendre les Turcs, mais en réalité de soutenir l'occupation préventive turque de Kirkuk et de ses champs pétroli-

fères pour l'intérêt de l'Ouest.

"L'opposition turque déclare que ce scénario semble être inventé par les Etats-Unis. D'après les porte-paroles de l'opposition, l'Amérique veut punir l'Iran ainsi que priver l'Iran et la Syrie du pétrole de Kirkuk. La conséquence, disent ces Turcs, serait la présence permanente des forces des Etats-Unis en Turquie et *l'indépendance de la Turquie réduite à aéro.*' Le 16 octobre, le ministre turc des affaires étrangères a démenti l'affirmation que son pays au-

rait l'intention d'envahir l'Irak et a confirmé la neutralité de la Turquie vis-à-vis de la Guerre du Golfe."

Pourtant, le même jour, le quotidien turc Milliyet, en se référant à des sources dignes de foi, rendait public trois "motifs nationaux" pour une intervention turque:

- Dans les régions de Mosoul et de Kirkuk vivent plus d'un million de Turcs. Au début de la Guerre de Libération Nationale de Turquie (1919), ces régions figuraient à l'intérieur des frontières revendiquées par le mouvement de la libération nationale. Mais, après la guerre, cette question n'a pas pu être résolue de façon favorable en raison de la faiblesse de la Turquie à l'époque, et les régions de Mosoul et Kirkuk ont été laissées à la Grande Bretagne. Pourtant, la Turquie possède un droit historique sur ces régions.
- La Turquie importe la plus grande partie de ses besoins de pétrole de l'Irak. La grande quantité du pétrole irakien arrive par la voie d'un pipe-line. De plus, la Turquie reçoit annuellement 300 millions de \$ en échange de la location de ce pipe-line à des tiers. Ankara ne peut tolérer une menace sur ses intérêts économiques.

• En cas d'effondrement du pouvoir de Saddam Hossein, l'Irak peut se désintégrer. En profitant de cette situation les Kurdes peuvent obtenir un statut plus avantageux en Irak du nord. Ils sont déjà bien renforcés grâce au vide du pouvoir dans ces pays. De plus, les séparatistes de Turquie sont basés dans cette région.

Dans un autre article, Millivet rapporte que la quantité de pétrole transporté de Kirkuk en Iran à Yumurtalik en Turquie par la voie de pipe-line s'élève annuellement à 46,5 millions de tonne. Cette exportation du pétrole fournit à l'Irak un revenu annuel de 6 milliards de \$. La longueur de pipe-line traversant le territoire turc est de 641 km. La Turquie a déjà commandé l'élargissement du pipe-line à une association des compagnies turques et italiennes; Après la réalisation de ce projet, le volume du pétrole à transporter s'élèvera à 70 millions de tonne et le revenu annuel de location de la Turquie grimpera de 300 millions de \$actuels à 500 millions.

D'après un autre rapport, la Turquie a également des intérêts vitaux dans la route Habour-Bagdad qui assure l'exportation turque vers les pays du Moyen-Orient. Cette route est aussi très exposée à la menace des maquisards kurdes soutenus par l'Iran.

Selon le quotidien allemand Frankurter Allgemeine Zeitung, quelque 2,500 soldats turcs ont été envoyés en territoire irakien avec le consentement du gouvernement irakien territoire irakien pour protéger cette route contre les attaques kurdes.

En effet, depuis trois ans, le gouvernement de Bagdad, impuissant devant les menaces iraniennes et kurdes, a plusieurs fois autorisé les forces armées turques à pénétrer dans son territoire. Il existait déjà depuis 1979 un accord de "coopération" mis au point entre le général Kenan Evren, alors chef d'état major turc, et le Président Saddam Hussein, permettant la "coordination des actions pour contrôler les minorités kurdes" des deux pays.

C'est grâce à cet accord que des forces spéciales de parachutistes et de la gendarmerie turque pénétraient en mai 1983 sur une quarantaine de km en territoire irakien. Après la conclusion d'un teuxième accord en 1984, Ankara s'apprétait à lancer une autre opération en territoire irakien contre les maquisards kurdes. Mais le refus de Téhéran de coopérer avec la Turquie avait acculé les militaires turcs à renoncer à leur deuxième opération.

Pourtant, le 15 août 1986, l'armée turque, sans tenir compte d'une réaction éventuelle de Téhéran, a bombardé les villages kurdes et quelques jours plus tard, une unité des forces spéciales a pénétré dans le territoire irakien en vue d'arrêter les militants kurdes réfugiés dans cette région.

En réalité, en dépit des démentis relatifs au "scénario de l'occupation des régions de Mosoul et de Kirkuk par la Turquie", l'armée turque, grâce à la faiblesse du régime de Bagdad, est déjà présente dans le territoire irakien. La mainmise turque sur l'Irak du nord ne sera qu'une simple formalité si le gouvernement de Bagdad s'effrondre devant les nouvelles offensives kurdo-iraniennes

Le Conseil National de Sécurité, un organe audessus du gouvernement, qui est composé des hauts commandants de l'Armée et de certains ministres, s'est réuni le 27 octobre 1986 sous la présidence du Général Evren et a fait une évaluation approfondie de la situation dans la région.

Compte tenu de la réaction inévitable contre une annexion des régions de Mosoul et de Kirkuk dans l'opinion mondiale, les milieux expansionnistes de Turquie parlent d'une autre formule plus digestible: la proclamation d'une république turque de Kirkuk.

Cette solution a déjà été appliquée à Chypre en proclament la République turque de Chypre du Nord sous la présidence de Rauf Denktas, homme de conflance des généraux turcs. Pour ces derniers, il ne sera pas difficile de trouver un nouveau Denktas, originaire de la région de Kirkuk.

L'idée de la proclamation d'une république turque dans cette région sous l'omniprésence de l'Armée turque a trouvé son théoricien en la personne du Professeur Aydin Yalçin, un des cerveaux civils du coup d'état militaire de 1980.

Pourtant, quelle que soient les formules à mettre en œuvre, cette idée aventuriste a déjà fait l'objet de réactions violentes dans les milieux politiques, même parmi les anciens dirigeants de droite du pays. Par exemple, l'ancien ministre des affaires étrangères Ihsan Sabri Çaglayangil a attribué cette idée au mouvement néo-fasciste turc et a exprimé son inquiétude en ces termes: "la conjoncture actuelle n'est pas favorable pour la Turquie. Une telle action s'avérera tout à fait aventuriste. La Turquie ne doit jamais être expansioniste."

Quant à un autre ancien ministre des affaires étrangères, M. Hasan Esat Isik, il estime que dernière ce scénario se trouveraient les Etats-Unis: "L'intérêt de la Turquie dépend de la stabilité de la région. Nous ne devons pas changer notre politique de neutralité relative au conflit irako-iranien. Alors que les Turcs en Grèce se trouvent sous la pression, les Etats-Unis font du bruit seulement sur le sort des Turcs en Bulgarie. S'y est ajouté récemment le sort des Turcs en Union Soviétique. L'affaire de Kirkuk est un plège américain. L'occident veut arrêter et punir l'Iran. A cette fin, ils veulent utiliser la Turquie. Peut-être Israël et quelques pays arabes modérés peuvent dire 'oui' à une telle solution. Mais au plan

international la Turquie se verra isolée. Notre état ne doit pas se baser sur la race et la religion. Une telle action peut en nous trainer dans une aventure dont l'issue est incertaine."

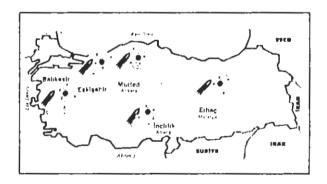
PRESENCE ACCROISSANTE DES USA

Alors que les spéculations sur une éventuelle occupation turque de Kirkuk et sur le soutien américain à cette opération s'amplifie de jour en jour, la presse turque signale que, malgré la tension apparente en ce qui concerne la réduction de l'aide américane à la Turquie, la coopération militaire entre les deux pays se développe de façon systématique.

D'après le Cumhuripet du 2 novembre 1986, cette coopération se concrétise en cinq domaines:

1. Les dépôts nucléaires:

Les militaires turcs et américains, dans le cadre des travaux de l'OTAN, ont déjà conclu un accord relatif à la modernisaiton des dépôts nucléaires en Turquie. Les quatre aéroports militaires ainsi que la base aérienne d'Incirlik, dans lesquels stationnent les avions de bombardement nucléaire sont équipés des nouveaux systèmes d'armement nucléaire. Ces systèmes permettent à un décollage plus rapide des avions de bombardement nucléaire. De ces systèmes, 30 seront installés à la base aérienne d'Incirlik, 5 à Balikesir, 6 à Erhaç (Malatya), 6 à Mürted (Ankara) et 6 à Eskisehir.



2. Les F-16 à Incirlik

Jusqu'ici tous les bombardiers américains stationnés en Turquie étaient des F-4 (Phantoms) et des F-104. A la fin de longues négociations, l'état-major turc a accepté le remplacement des F-4 à Incirlik par les bombardiers F-16. Alors que les escadres de F-4 se composaient chacun de 18 bombardiers, les nouvelles escadres de F-16 contiennent chacun 24 bombardiers.

3. Le soutien turc aux unités américaines

En cas de guerre, la Turquie se chargera de fournir tous les soutiens logistiques aux unités américaines à stationner dans son territoire. D'après un projet d'accord intitulé "l'accord du soutien par le pays d'accueil", toutes les escadres de renfort auront à leur disposition tous les services et matériels nécessaires dès qu'elles arrivent à leur base. D'après un porte-parole du Pentagone, les deux parties sont déjà d'accord sur 95% du texte.

4. Les aéroports destinés à la co-utilisation:

Ils s'agit des aéroports de Mus et de Batman, qui coûtent respectivement 21 millions et 8,3 millions de \$. Un cinquième de la construction de l'aéroport de Mus a déjà été réalisé. La construction à Batman commencera très prochainement

5. L'élargissement de la base d'Incirlik

La plus grande base aérienne de la Méditerannée orientale est en train d'être agrandie par les Etats-Unis. Ce travail coûte 29 millions de \$ au total.

D'autre part, selon un inventaire publié par le quotidien *Millipet*, le nombre des têtes nucléaires se trouvant dans le territoire turc s'élève à 489 et le nombre des infrastructures nucléaires à 22.

D'après la revue allemande *Der Spiegel*, les USA placeront également les armes chimiques en Turquie à partir de l'année prochaine.

LES CONFLITS ARMES A L'EST

Alors que les dirigeants d'Ankara affirmaient que les dernières poches de résistance des maquisards kurdes auraient été anéanties, un groupe de militants du PKK a effectué, dans le cours du mois d'octobre 1986, une série d'attaques armées contre les cibles militaires dans le sud-est.

La plus spectaculaire de ces attaques a été l'assaut contre la base de radar de Mardin qui est au service de l'OTAN. Le 21 octobre 1986, en utilisant pour la première fois dans leur combat des lance-roquettes, les miliants kurdes ont réussi à endommager et à mettre hors service un des radars de cette base. D'après la presse turque, cette base surveille le territoire soviétique et fournit aux États-Unis des renseignements de grande importance.

Après cette opération, les maquisards kurdes se sont éloignés de la région sans laisser aucune trace.

Les autorités militaires ont déclaré que les maquisards pourraient effectuer des actions armées de même style à l'encontre de Diyarbakir, du pipeline de Kerkuk-Yumurtalik, du pont de Habour, de la raffinerie de Batman et des barrages de Keban, d'Atatürk et de Karakaya.

Les journaux turcs ont annoncé également les assauts suivants des militants kurdes en octobre 1986:

Le 2.10, à Semdinli (Hakkari), un sous-officier de la Gendarmerie et un milicien sont abattus et quatre paysans pro-gouvernementaux blessés par les militants kurdes.

Le 3.10, à Çukurca (Hakkari), l'ancien d'un village pro-gouvernemental est abattu.

Le 9.10, à Uludere (Hakkari), une attaque kurde s'est soldée par la mort d'une femme.

Le 12.10, à Eruh (Siirt), un ancien d'un village progouvernemental est abattu par les maquisards.

Le 13.10 à Simak (Siirt), trois villageois pro-gouvernementaux sont tués pour avoir refusé de donner des provisions aux maquisards.

Le 15.10, à Uludere (Hakkari), les maquisards abattent un villageois pro-gouvernemental.

Le 19.10, à Mardin, un caporal est abattu et un soldat blessé par les maguisants

soldat blessé par les maquisards. Le 21.10, à Diyarbakir, les militants kurdes abattent un milicien et blessent un officier. Tombe aussi un militant kurde pendant l'affrontement. Le 23.10, à Eruh (Siirt) et à Kahta (Adiyaman), les maquisards kurdes abattent un gendarme et un vigile et blessent un soldat.

Le 26.10, à Ergani (Diyarbakir), les maquisards tirent un feu de salve sur les logements dans le quartier des magistrats.

Le directeur général de la Sûreté Saffet Arikan Bedük a annoncé le 8 octobre que les forces de sécurité auraient été renforcées avec l'entrée au service de 804 policiers, formés aux Etats-Unis et des chiens de police qui comprennent une soixantaine de mots en allemand. Prochainement 500 policiers de plus seraient affectés à la même région.

D'autre part, à la veille de l'entrée scolaire 1986-87, le gouvernement turc a commencé à prendre de nouvelles mesures "contre le séparatisme". A cette fin, le ministère de l'éducation nationale a distribué à toutes les écoles de la région des vidéo-cassettes pour enseigner de façon accélérée la langue et la culture turque. En même temps, plusieurs directeurs d'école d'origine kurde se sont vus éloignés de leurs postes et remplacés par les anciens officiers.

TOUJOURS PAS D'AMNISTIE

Après sa défaite aux élections partielles, le Premier Ministre Turgut Özal, afin de remuer son équipe, a effectué un mini-changement dans le cabinet ministériel en remplaçant quelques ministres par d'autres. Parmi les nouveaux se trouve aussi le Ministre de la Justice Mahmut Oltan Sungur. Dans une de ses premières déclarations à la presse, le nouveau ministre a dit qu'il est contre une amnistie générale. Selon lui, les conditions pour une amnistie ne se seraient pas encore réunies.

105 PEINES CAPITALES AU PARLEMENT

Avec les nouvelles approbations de la Cour de Cassation, le nombre des peines capitales figurant dans l'ordre du jour de l'assemblée nationale s'est élevée à 105. Parmi eux, 58 ont été condamnés pour des actions politiques de gauche, 11 de droite et 32 pour des délits de droit commun. Quatre commandos palestiniens qui avaient occupé l'Ambassade d'Egypte avant le coup d'état de 1980 figurent également parmi ces 105 qui risquent la pendaison.

CONDAMNATIONS RECENTES

Le 2.10, à Diyarbakir, un procès à l'encontre du Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK) s'est soldé par la condamnation de cinq militants à des peines de prison allant jusqu'à 13 ans.

Le 7.10, à Izmir, un membre du Dev-Yol a été condamné à la peine capitale et 6 autres à diverses peines de prison de 40 ans et 10 mois au total.

Le 11.10, à Diyarbakir, deux membres présumés du TKP ont été condamnés à des peines de prison de 5,5 ans et de 2 ans.

Le 31.10, à Ankara, l'ancien vice-président du Parti Populiste Social Démocrate (SHP), Baris Can, a été condamné à une amende de 5 millions de lires turques pour avoir insulté le Ministre de la Justice pendant les débats à l'assemblée nationale.

LA DISCA. AINATION LINGUISTIQUE EN TURQUIE

Le Parti Socialiste du Kurdistan de Turquie (TKSP) a rendu public un document important mettant en évidence la discrimination linguistique et ethnique en Turquie. Il s'agit de la Loi No. 2832, adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 octobre 1983 et publiée dans le Journal officiel du 22 octobre 1983.

Cette loi reletive aux publications dans les langues autres que le turc décrit la langue turque comme la langue maternelle de tous les citoyens en Turquie:

"Art 3 - La langue maternelle du citoyen turc est le turc. Il est interdit:

a) de développer quelconque forme d'activité dans laquelle une autre langue que le turc est employée ou disséminée comme langue maternelle;

b) de porter, dans les manifestations ou défilées, des affiches, des bannlères, des colicots ou d'autres médias écrits en d'autres langues que le turc ou de faire des émissions ou des diffusions avec des disques, des musi-cassettes ou vidéo-cassettes ou d'autres médias en d'autres langues que le turc, même si ces langues ne sont pas interdites, sans avoir la permission de l'autorité suprême de la région."

Les langues qui ne peuvent pas être employées pour la communication et la propagation des idées

sont définies dans la loi en ces termes:

"Art 2 - Il est interdit de communiquer, de propager ou de diffuser des idées dans d'autres langues que les langues qui sont les premières langues officielles des Etats reconnus par l'Etat turc; sous réserve des provisions des traités ou des accords dont l'Etat de Turquie fait partie et des provisions de la légalisation relative aux publications des institutions d'éducation, de recherches scientifiques ou des institutions ou organisations publiques."

La loi déclare que quiconque contrevient à ces interdictions seront passibles des peines de prison aliant jusqu'à trois ans et que toutes les publications en d'autres langues que le turc seront confisquées par décision du juge de paix. En ces de retard, les autorités administratives pourront ordonner la confiscation sans attendre la décision du juge.

INCULPATION DES HOMMES POLITIQUES

Le nombre des poursuites judiciaires à l'encontre des anciens dirigeants politiques, intentées à cause de leurs déclarations pendant la dernière campagne électorale, s'élève à 36.

L'ancien premier ministre Ecevit qui a activement participé à la campagne électorale de son épouse, présidente du Parti de la Gauche démocratique (DSP), s'est vu inculpé à 25 reprises par les procureurs. L'ancien premier ministre Süleyman Demirel qui a soutenu la campagne du Parti de la Juste-Voie (DYP) a été inculpé 9 fois, les anciens vice-premiers ministres Alparsian Türkes et Necmeddin Erbakan respectivement 3 et une fois.

Quant aux nouveaux leaders politiques, MM Erdal Inönü et Hüsamettin Cindoruk, respectivement présidents du SHP et du DYP, ont été également poursuivis pour leurs déclaration électorales. Pourtant, les poursuites contre eux ont été suspendues grace à leur immunité parlementaire.

SEPT MEDECINS DEVANT LE TRIBUNAL

Les sept membres de l'Ordre des Médecins d'Istanbul ont été traduits devant un tribunal criminel pour avoir tenu leur congrès sans permission officielle et pour avoir affiché certains tracts sur les murs de leurs locaux. Chacun risque une peine de prison allant jusqu'à 6 mois.

L'INTERROGATOIRE DES SOCIALISTES

Un débat sur la probabilité de la constitution d'un parti socialiste en Turquie, organisé le 26 juillet 1986 à Ankara par la revue Saçak fait l'objet d'une

enquête judiciaire. Le procureur de la Cour de la Sûreté d'Etat d'Ankara a convoqué, le 15 octobre, les cinq crateurs et l'éditeur responsable de la revue à l'interrogatoire.

20 PROCES CONTRE LES MANIFESTANTS

Le procureur d'Izmir a intenté le 19 octobre un deuxième procès politique à l'encontre des 14 personnes qui sont jugées devant la Cour de la Sûreté d'Etat pour avoir organisé des actions le 1er mai 1986. Alors qu'ils risquent déjà des peines de prison allant jusqu'à 15 ans pour des "actions illégales", dans ce nouveau procès, le procureur réclame une peine de prison allant jusqu'à 8 ans pour avoir insulté le Général Evren et le premier ministre Özal en utilisant l'expression "la dictature Evren-Özal".

REFUS DE TRAVAIL A 300,000 PERSONNES

Selon le quotidien *Milliyet* du 7 octobre, en vertu de la nouvelle reglementation relative à la protection de la sécurité nationale, au cours d'une période de six ans, plus de 300.000 personnes se sont vues refusées d'accéder au travail dans les services publics.

Non seulement ceux qui sont condamnés pour un délit concernant la sécurité nationale, mais tous ceux qui ne sont pas d'origine turque ou sont mariés avec quelqu'un d'origine étrangère ou suspect de ne pas être attachés à l'idéal du Turkisme ne peuvent accéder à un tel poste.

Ne peuvent pas échapper non plus à cette sanction ceux qui ont parmi leurs parents des gens qui vivent dans un pays hostile ou qui sont condamnés ou suspects d'opinions ou d'activités communistes.

GREUE DE LA FAITH DANS LA PRISON

Les prisonniers politiques de la prison spéciale de Bartin ont déclenché une grève de la faim en signe de protestation contre les mauvais traitements dans cette prison.

Un député populiste avait déjà signalé le 30 août que les conditions carcérales dans cette prison deviennent de plus en plus insupportables. "Tous les prisonniers politiques sont privés de soins médicaux et très souvent de l'eau potable. Alors que plusieurs prisonniers ont déjà acquis le droit de mise en liberté anticipée en vertu d'une nouvelle loi, les autorités pénitentiaires provoquent des incidents afin qu'ils ne puissent bénéficier de ce droit pour cause d'agissements indisciplinés.

L'Association des Droits de l'Homme a signalé le 21 octobre que les prisonniers de gauche sont systématiquement exposés à la menace de mort ou de tabassage dans les cellules attribuées aux prisonniers de droite dans lesquelles ils sont souvent enfermés. D'autre part, les parents des prisonniers politiques détenus dans la prison de Metris à Istanbul, dans une pétition adressée au autorités militaires, ont signalé que ces prisonniers sont systématiquement privés de la consultation médicale.

UN TORTIONNAIRE EN FONCTION

Un policier tortionnaire qui avait été condamné à une peine de prison de 13 mois et 20 jours pour avoir rendu invalide un détenu pendant l'interrogatoire à Kars, a été remis en fonction à la préfecture de Sakarya après avoir purgé sa condamnation. D'après les journaux du 22 octobre, ce policier fait l'objet d'un autre procès pour avoir torturé à mort un autre détenu à Erzurum. Bien qu'il ait été condamné à une peine de prison de 5 ans et 4 mois, le policier Kemal Kartal est bien protégé et même mis en fonction par le Ministère de l'Intérieur sous prétexte que sa condamnation n'a pas encore été ratifiée par la Cour de Cassation.

LE CONGRES DES JOURNALISTES TURCS

Le congrès annuel du Syndicat des Journalistes Turcs (TGS) s'est réuni le 4 octobre 1986 à Istanbul. Ce congrès, regroupant les délégués des journalistes du pays, a formulé les revendications suivantes:

- Toutes les lois inspirées par l'hostilité vis-à-vis des travailleurs, notamment la Constitution de 1982, le Code des Syndicats, de Grève et de Négociations collectives, le Code Pénal Turc, doivent être modifiées.
- Le premier mai doit être proclamé à nouveau
 "Jour du Travail" comme il l'est dans les autres pays.
- Le procès à l'encontre de la DISK doit être clôturé et la DISK doit être autorisée à reprendre ses activités.
- Il est honteux, au dernier quart du 20ème siècle, de ne pas connaître la liberté d'opinion et d'arrêter les journalistes pour leurs opinions. "Le maintien constant de cette question à l'ordre du jour de la FIJ ne fait qu'ajouter à notre sentiment de honte."
- La Confédération des Syndicats Turcs (Türkls), à laquelle le TGS est affilié, doit abandonner son

laxisme et reprendre les activités syndicales efficaces.

NOUVEAU PROCES DE PRESSE

Le 19 octobre, à Senirkent (Isparta), deux journalistes du quotidien *Yeni Senirkent*, Esat Topçu et Mahmut Topçu ont été arrêtés pour publication diffamatoire à l'encontre d'un fonctionnaire d'Etat.

Le 25 octobre, à Ankara, le journaliste Cüneyt Arcayûrek a été traduit devant la Cour de Sûreté d'Etat pour une série d'articles qu'il avait écrit pour le quotidien *Cumhuriyet*. Il est accusé de contrevenir à la protection des intérets suprêmes de l'Etat en rendant public le contenu de certaines réunions du Conseil National de Sécurité qui avaient eu lieu avant le coup d'état de 1980. Il risque une peine de prison de trois ans au moins.

Le 31 octobre, les responsables de la revue hebdomadaire Yeni Gündem. Cengiz Turhan et Vedat Çakmak ont été inculpés pour avoir publié une étude sur la situation des homosexuels en Turquie. Ils seront jugés devant un tribunal criminel pour avoir contrevenue à la loi sur la protection des mineurs contre les publications nuisibles.

UN JOURNALISTE CONDAMNE

Le journaliste Sadik Albayrak a été condamné par la Cour de la Sûreté d'Etat à Konya à une peine de prison de 6 ans et 3 mois. Sous l'accusation d'écrire un livre contrevenant au principe de laïcité de l'Etat, il avait déjà été jugé et acquitté par un tribunal militaire. Suite à la cassation de ce jugement, il a été traduit devant la Cour de la Sûreté d'Etat. Albayrak, après avoir purgé la peine de prison, sera gardé sous surveillance pendant 2 ans et un mois.

INTERDICTION DES PUBLICATIONS

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des mineurs contre les publications nuisibles, les procureurs ont transmis sur une période de 6 mois, plus de 500 publications au Conseil spécial de contrôle pour l'expertise. D'après le Millipet du 24 octobre, ce conseil composé de 11 membres poursuit ses études sur 173 vidéo-cassettes, 22 films de cinéma, 120 journaux quotidiens, 10 revues hebdomadaires, 35 revues mensuelles, 152 livres, 33 musi-cassettes et 13 calendriers ou cartes-postales.

13 livres et 3 revues mensuelles ont déjà été catalogués nuisibles et leur vente, en vertu de la dite loi, se fait dans des pochettes opaques.

Récemment, le 27 octobre, un autre livre intitulé "L'homosexualité d'hier et d'aujourd'hui en Turquie" a été catalogué "nuisible". Son auteur, Dr Arslan Yüzgün a déposé un recours devant la cour administrative contre cette décision.

LISTE DES PUBLICATIONS INTERDITES

Le Ministère de la Justice a publié une liste détaillée comprenant les titres des publications interdites jusqu'ici par les décisions des tribunaux et des

A DROPOS DE LA POSITION DE JEF HOUTHYS A L'OIT

Notre article concernant les concessions de l'Organisation internationale du Trayail au régime turc (Info-Türk, juin 1986, p. 4) a suscité des réactions dans les milleux syndicaux. Dans cet article nous avons rendu compte que cette organisation, sur la proposition de Jef Houthuys, président de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC), a décidé de suspendre les plaintes en ce qui concerne la violation des droits syndicaux en Turquie.

Le Secrétaire général adjoint de la Confédération Mondiale du Travail (CMT), M. F. Bleux, dans une lettre du 22 octobre 1986, tout en signalant que cette information serait fautive, fait les remar-

ques suivantes:

1. Jef Houthuys n'est pas membre du Conseil d'Administration du BIT et ne participe donc ni aux réunions du Conseil d'Administration du B.I.T., ni aux réunions de comité de la Liberté Syndicale composé d'un nombre restreint de membres du Conseil d'Administration, [Les membres travailleurs du comité de la liberté syndicale sont MM Maier (Autriche), Sanchez Madariaga (Mexique) et Zimba

il est par conséquent exclu que M. Jef Houthuys soit intervenu aux réunions où 11 ne participe pas.

2. En plus, il n'est pas exact que le Conseil d'Administration aurait proposé de classer les plaintes contre le gouvernement turc. En annexe je vous envoie copie des Recomandations du Comité de la Liberté Syndicale approuvées par le Conseil d'Administration dans sa session de mai/juin 1986. La phrese introductive de ces recommandations stipule clairement qu'il s'apit ict d'un rapport intérimaire et que la Comité souhaite recevoir des réponses du gouvernement turc sur plusieurs questions très précises (voir alinées b, c, d, f, h, m).

3. Je ne comprends pas pourquoi INFO-TÜRK ne s'est pas mileux informé avant de publier des informations erronées sur la personne de Jef Houthuys, Vice-président de la C.M.T. qui a toujours défen-

du, sans équivoque, la couse des travailleurs turcs et du DISK.

Tout d'abord nous tenons à signater que nous n'avons jamais mis en question la position de la CMT relative aux droits syndicaux en Turquie. Au contraire, même dans l'article contesté par M. Bleux, nous avans bien souligné avec appréciation la position commune de trois confédérations internationales des syndicats dont la CMT.

Toutefois, nous devons répéter une fois de plus que la position de M. Jef Houthuys, qui est également le vice-président de la CMT, n'est pas aussi cohérente.

il est vrai que Jef Houthuys n'est pas membre du Conseil d'administration ni du Comité de la Liberté Syndicale. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs d'attribuer un titre erronné à M. Houthuys.

Pourtant, M. Jef Houthuys est le vice-président de la Commission de l'Application des Conventions et Recommandations de l'OIT, et à ce titre, il a participé à la 34e séance de la Conférence Internationale du Travail, tenue le 23 juin 1986 à Genève. Et toujours à ce titre, M. Houthuye est intervenu en faveur de la suspension de la procédure à l'ancontre du régime turc en ces termes:

...ily a aussi des cas comme celui de la Turquie que nous avons voulu interroger, mais qui nous a fait parvenir une réponse écrite; la réponse de ca pays contient des promesses claires et formelles. Et 11 faudra examiner, l'année prochaine, si vraiment ces promesses ont été tenues pleinement." (Compte rendu provisoire de la Trente-quatrième séance, lundi 23 juin 1986, 10h15, page: 38/17)

C'est suite à cette intervention que la Conférence internationale du Travail, organe principal de l'OIT, a adopté le rapport de la Commission de l'Application des Conventions et Recommandations.

Quant au rapport de cette commission qui conseille d'exclure la question turque de l'ordre du jour de la Conférence, d'après le *Cumhuriyet* , le quotidien le plus sérieux de la Turquie, du 14 juin 1986, c'est toujours M. Jef Houthuys qui lui a proposé de suspendre la procédure contre la Turquie en exprimant "sa confiance aux promesses écrites du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale Mustafa Kalemli. "Après la réunion de cette commission, M. Kalemli s'est félicité de l'heureuse issue de cette offaire," rapporte le Cumhuriyet.

Il faut rappeler qu'avant et pendant cette conférence qui a eu lieu entre les 4 et 25 juin 1986, non seulement le gouvernement turc, mais aussi les groupes d'opposition turcs ainsi que les centrales syndicales européennes et internationales lui ont fourni plusieurs documents démontrant que la violation des droits syndiceux et démocratiques sont systématiquement bafoués, que le procès de masse à l'encontre de DISK se poursuit, que plus de 1.500 dirigeants syndicaux risquent toujours des peines de prisons, que la DISK est toujours suspendue de toute activité syndicale.

publications dont l'introduction en Turquie est interdite par les décrets gouvernementaux.

Cette liste a été envoyée aux sections politiques des préfectures locales ainsi qu'aux directions des institutions scolaires.

ACTION DES ETUDIANTS

Le suicide d'un étudiant, Isa Tanriverdiler, suite à son échec, à cause de la réglementation coercitive de l'enseignement supérieur à provoqué une grande réaction dans les milieux estudiantins à Istanbul. Le 28 octobre, quelque mille universitaires se sont rassemblés devant la direction de l'Université de Marmara en signe de protestation contre la politique universitaire imposée par le Conseil supérieur de l'Enseignement (YÖK).

Cette première action de protestation depuis le coup d'état de 1980 s'est soldée par l'arrestation de neuf étudiants.

D'autre part, Erzurum, à un groupe d'universitaires à entamé une grève de la faim pour protester contre l'éloignement arbitraire de certains étudiants de l'université. Trois jours plus tard, ils ont dû mettre fin à cette action sous la pression de la police.

- A PROPOS DE LA POSITION DE JEF HOUTHYS A L'OFT (Suite) ----

Qui plus est, même la Confédération des Syndicats Turcs (TÜRK-IS) qui a été complice des pratiques anti-ouvrières du régime militaire en prêtent son secrétaire général comme ministre au gouvernement militaire de 1980 jusqu'à 1983, n'e pas pu s'exprimer pendant cette conférence en faveur de la suspension de la procédure. Au contraire, le président de cette confédération, dans ces interviews parues dans les journaux turcs, a accusé le ministre Kalemli de faire rédiger les promesses écrites à deux conseillers de la Confédération des Employeurs Turcs (TISK). En effet, le document de promesses dans lequel M. Houthuys a confiance a été rédigé par les professeurs Kemal Oguzman et Münir Ekonomi, qui tous deux se distinguent par leur service au patronat.

Ce qui compte dans notre article, ce n'e'st pas une erreur de titre, mais la position scandaleuse, à n'importe quel titre, d'un syndiceliste renommé qui est président d'une des deux grandes centrales syndicales de Belgique et vice-président de la CMT qui, nous la soulignons une fois de plus, a été toujours solidaire avec le juste combat des travailleurs de Turquie.

Solldarité américaine avec le DISK

Alors que la procédure contre le régime turc était suspendue à l'OiT, 44 parlementaires des Etats-Unis, 38 raprésentants et 6 sénateurs, ont adressé une lettre au Premier Ministre Özal et ont demandé de mettre fin aux poursuites contre les membres de la DISK et de l'Association Turque de la Paix.

"Nous sommes d'avis que les inculpés de ces deux procès n'ont commis aucun crime et sont jugés seulement pour leurs opinions. Le gouvernement turc, en mettant sa signature sous la Convention Européenne des Droits de l'Homme et l'Acte final d'Helsinki, s'est engagé à respecter les droits de constituer des associations et de s'affilier aux syndicats et la liberté d'opinion."

D'autre part, M. Richard Schifter, conseiller du Ministre américain des affaires étrangères s'est rendu en Turquie et s'est entretenu le 23 octobre avec M. Abdullah Bastürk, président de la Confédération des Syndicats Progressistes (DISK) qui est une des victimes principales de la répression mititaire en Turquie

RAPPORT D'AITHNESTY INTERNATIONAL

Le Secrétaire Intenational d'Amnesty International a publié le 3 octobre 1986 un nouveau rapport sur "les procès inéquitables des prisonniers politiques en Turquie"

Ce rapport de 13 pages, après avoir fait un historique des procès politiques depuis la proclamation de la loi martiale en décembre 1978, entame une analyse appronfondie sur inéquitabilité des procès et arrive aux conclusions suivantes:

- les tribunaux militaires ne sont pas indépendants des autorités exécutives, ni au point de vue de leur statut légal ni dans la pratique.
- les avocats des détenus politiques sont toujours harcelés et empêchés d'exercer leur fonction, en particulier par la limitation de l'accès à leurs clients et par l'interdiction des entretiens en tête-àtête.
- les détenus politiques sont soumis à des procès excessivement longs et la période de détention avant la traduction devant le tribunal dure, dans plusieurs cas, plus de cinq ans.
- les tribunaux militaires ignorent souvent l'affirmation des inculpés que leurs dépositions auraient été obtenues sous la torture.
- Plus de 48.000 prisonniers politiques jugés par les tribunaux militaires depuis 1987 ont été condamnés, à la fin des procès inéquitables, à des peines de mort ou d'emprisonnements de longue durée.
- Bien que la loi martiale ait été limité à cinq provinces sur 67, les tribunaux militaires continuent à fonctionner dans toutes les provinces et 800 procès politiques au moins se déroulent toujours dans ces tribunaux.

LES RAPPORTS TURQUIE-CEE

Après la première rencontre turco-européenne dans le cadre du Conseil d'association Turquie-CEE, qui a eu lieu le 16 septembre à Bruxelles, les deux parties ont entamé plusieurs démarches en vue de trouver une solution au problème de la libre circulation des travailleurs turcs dans les pays de la communauté.

D'après le Turkish Daily News du 10 octobre 1986, la RFA a proposé à la Turquie une aide complémentaire de 375 millions de \$ en échange de la suspension de la libre circulation qui est prévue pour à partir du 1er décembre 1986 dans l'accord d'association de 1964 et dans le Protocole additionnel de 1972.

Comme il a déjà été signalé dans nos Bulletins précédents, la partie turque exige également un soutien formel à la demande d'adhésion de la Turquie à la Communauté Européenne.

D'autre part, un avant projet qui avait été rédigé par la Commission Européenne stipulant certaines facilités et avantages en faveur des ressortissants turcs établis dans les pays communautaires, en échange de la suspension de la libre circulation, n'a pas encore obtenu l'approbation de tous les pays membres. Ce document est toujours étudié par les représentants permanents. Les observateurs attendent que le Conseil des ministres de la Communauté Européenne adopte un projet au cours de leur réunion des 24-25 novembre à Bruxelles. Si les partenaires européens parviennent à un concensus, ce projet sera transmis à la prochaine réunion du conseil d'association Turquie-CEE.

LE SOUTIEN SOCIAL-DEMOCRATE A ÖZAL

Le Premier Ministre turc Özal, alors qu'il cherchait parmi les pays de la CEE le soutien extérieur à son projet de poser la candidature de la Turquie à la CEE, est parvenu, juste après les élections partielles, à obtenir le soutien du Parti populiste social-démocrate (SHP) de Turquie.

Le leader de ce parti qui a obtenu 22,6% des voix a été invité aux réunions de l'Internationale Socialiste à Bonn et du Groupe socialiste du Parlement Européen à Strasbourg. Avant son départ pour ces rencontres, le Secrétaire d'Etat Mesut Yilmaz a rendu une visite imprévue à M. Inönü et, après l'avoir informé de l'évolution des rapports turco-européens, lui a demandé de soutenir l'adhésion de la Turquie à la CEE.

En effet, le groupe socialiste du l'arlement européen maintient une position critique vis-à-vis du régime turc et s'oppose à la reprise des relations interparlementaires avant que les cinq conditions posées par le l'arlement européen en 1985 relatives à la situation des droits de l'homme ne soient remplies. Même après la reprise de la réunion du conseil d'association Turquie-CEE, ce groupe a déclaré que le tenue de cette réunion ne constitue pas une approbation de la situation politique actuelle en Turquie.

Pourtant, M. Inönü, pendant ces pourparlers avec les dirigeants de l'Internationale Socialiste et du groupe socialiste du Parlement européen, malgré les critiques des socialistes européens vis-à-vis du régime turc, a insisté sur la nécessité de développer le dialogue entre l'assemblée nationale turque et le Parlement européen. Rappelant que son parti est tout à fait favorable à l'adhésion de la Turquie à la Communauté européenne, M. Inönü a demandé aux socialistes européens de prendre une nouvelle position en vue de développer les contacts et la coopération entre les deux parties.

Pendant ses entretiens, les dirigeants du groupe socialiste lui ont rappelé une fois de plus leurs réserves et leur critiques relatives à la situation des droits de l'Homme.

LES MESURES ANTI-REFUGIES

Suite à la demande des communes de l'agglomération bruxelloise, le comité ministériel belge a décidé le 29 octobre que les nouveaux candidats réfugiés politiques seront logés pendant l'examen de la recevabilité de leur demande de droit d'asile dans la Caseme du Petit Château à Bruxelles. Donc, pendant cette période ils ne bénéficieront plus de soutien des centres publics d'aide sociale des communes.

L'arrivée des nouveaux candidats réfugiés politiques faisait en effet depuis longtemps l'objet de polémiques qui servent à des démagogies xénophobes et racistes. Donc, avec cette décision du gouvernement, un pas a été franchi sur la voie des restrictions du droit d'asile.

Or, d'après une enquête effectuée sur la demande du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, la Belgique, par rapport aux autres pays accueillant les candidats réfugiés politiques, n'est pas du tout un example de générosité. Seulement, la concentration des candidats réfugiés dans quelques communes du pays (27,4% des demandes dans les communes de Bruxelles, 23% à Gand et 14% à Liège) provoque le problème d'aide et d'hébergement. Pourtant, six communes bruxelloises dans lesquelles se trouve une forte concentration d'étrangers, en vertu de la Loi Gol, ont la possibilité légale de refuser l'inscription de nouveaux arrivants étrangers dont les candidats réfugiés. Il n'y a plus d'accueil de réfugiés dans ces six commlunes (Schaerbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek et Forest) depuis mai 1985. Compte tenu de ce fait, les cris d'alarme des dirigeants de ces communes relatifs aux candidats réfugiés n'est qu'une simple manoeuvre politique visant à justifier leurs pratiques xénophobes.

D'après l'enquête citée plus haut, il y avait en 1983, 2,984 candidats en Belgique. En 1984, 3,695. L'année dernière a vu 6,240 demandes. Quant aux réfugiés reconnus, leur nombre entre 1983 et 1984 n'est que de 1,421.

COUP PORTE AU PROJET INTERCULTUREL

Le Ministère de l'éducation nationale francophone de Belgique a pris en octobre une série de mesures réduisant à néant toutes les initiatives destinées à assurer une intégration douce des jeunes immigrés dans le système scolaire belge.

Une directive européenne ratifiée par la Belgique prévoyait de renforcer les cours de français pour les élèves étrangers, d'organiser des cours de langue du pays d'origine et de former des enseignants accueillant des élèves étrangers. Dans ce cadre, la Belgique avait conclu des accords bilatéraux avec deux pays d'émigration, l'Espagne et le Maroc.

Après une expérience de deux ans, l'application de ce projet a été suspendue cette année par le Ministère de l'éducation nationale sans donner la moindre explication.

De plus, le ministre a suspendu également, depuis le 30 septembre, la mission de Marcel Leurin, inspecteur et chargé plus spécialement du problème de la scolarisation des migrants, auprès de l'Education nationale. Avec le départ de M. Leurin, ce sont aussi toutes les expériences d'enseignement interculturel fiancées par la CEE qui sont en péril. Celles-ci fonctionnaient déjà dans dix écoles et touchaient différentes communautés.

ACTES RACISTES ET XENOPHOBES

Le 2.9, à Mainz (RFA), un travailleur turc âgé de 23 ans, Lokman Fidan est retrouvé assassiné par balles. La police constate qu'il aurait été abattu pendant qu'il promenait son chien.

Le 21.9, à Dillenburg/Oberscheld (RFA), un groupe de *Skinheads* attaquent les logement des étrangers et incendient une voiture appartenant à un étranger.

Le 6.10, à Berlin, un Turc âgé de 26 ans est mitraillé par des inconnus alors qu'il sortait d'un garage.

Le 20.10, à Dillenburg (RFA), la boutique du ressortissant turc Islam Aslan est plastiquée.

Le 29.10, à Berlin, une jeune fille turque âgée de 17 ans, Leyla Pilan est agressée par deux femmes allemandes. Les agresseurs ont déchiré ses vêtements en criant des injures racistes.